

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

Étaient présents : Mme GARNAUD Aurélie, Maire, Mme ROY Simone, M. AMIOT Jean-Christophe, M. LABOUREAU Sylvain, Mme MOUDURIER Josiane, M. ROLLIN William
Mr FEUILLOLEY Benjamin, Mr KAHOUADJI Jessy

Absent : M. BECHEREAU Olivier

Excusée : M. CHAUSSEC Jean-Jacques (Pouvoir donné à M. FEUILLOLEY Benjamin)
M. DELAGE Alain (Pouvoir donné à Mme GARNAUD Aurélie)

Secrétaire de séance : M. ROLLIN William

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2021

1. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PLAN DE FINANCEMENT DU SDE POUR LE PASSAGE AU LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au vu de la vétusté des installations d'éclairage public de la commune et dans un souci d'économie d'énergie, le Conseil Municipal a décidé faire passer l'ensemble de la commune en éclairage Led. De plus le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une coupure nocturne (de 23h à 5h) qui permettra de réduire la consommation énergétique de plus de 50%.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux nécessaires concernant l'éclairage public dont le financement prévisionnel est le suivant :

TOTAL DES TRAVAUX H.T. :	107 398.50 €
Prise en charge à 50 % par le SDE :	53 699.25 €
Participation de la commune (50 %) :	53 699.25 €

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle met tout en œuvre pour solliciter le maximum de subventions concernant ce projet qui va lourdement peser sur le budget communal.

10 VOIX POUR

2. DÉLIBÉRATION POUR LE NUMÉROTAGE ET L'APPELLATION « RUE DE LA PLAINE » AU LIEU-DIT LA CHAUME BLANCHE

Comme cela a déjà été évoqué lors du précédent Conseil Municipal et en concertation avec les riverains concernés, le Conseil Municipal a décidé de renommer la rue du lieu-dit La Chaume Blanche « Rue de la Plaine », par ailleurs la rue a été renumérotée en tenant compte des nouvelles constructions.

10 VOIX POUR

3. QUESTIONNEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DES HEURES D'UN AGENT

Madame le Maire ainsi que l'adjoint en charge du personnel ont présenté aux membres du Conseil Municipal les projections financières en cas d'augmentation du temps de travail de l'agent en question. Après en avoir débattu le Conseil Municipal a décidé d'observer l'évolution de l'agent au sein de la collectivité jusqu'en mai 2022, c'est à ce moment-là que la question sera de nouveau discutée.

4. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE RÉGIME DES 1607H

Sur demande de la préfecture le Conseil Municipal a réaffirmé le fait que la commune était déjà placée sous le régime des 1607 heures.

10 VOIX POUR

5. PRÉSENTATION DU BILAN COMPTABLE PROVISOIRE 2021

Madame Le Maire a dressé un bilan provisoire des finances de la commune en cette fin d'année 2021, et exposé les projets pour l'année 2022. Un rendez-vous sera programmé en début d'année 2022 afin de passer en revue toutes les possibilités de subventions concernant les différents projets.

6. FESTIVITÉS 2022 : CALENDRIER DÉFINITIF

Les membres du Conseil Municipal ont élaboré le calendrier des festivités pour l'année 2022 : Saint Patrick, fête du printemps, brocante, repas des aînés, . . . Les festivités seront organisées si cela est possible et dans le respect des règles sanitaires.

Au vu de la situation sanitaire actuelle et en accord avec les communes de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise, la municipalité n'organisera malheureusement pas les vœux du Maire cette année.

7. PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS RAPPORTS

a) SIAEP

Madame le Maire, en sa qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du SIAEP a présenté le rapport 2021 sur la qualité de l'eau.

b) Diagnostic de voirie communale

Madame le Maire ainsi que l'adjoint responsable de la sécurité routière ont présenté aux membres du Conseil Municipal le diagnostic dressé par le département. Ce bilan recense les points de la commune où les routes seront à entretenir ou réparer afin de garantir la sécurité des usagers. Les routes de la communes sont jugées en plutôt bon état, les points suivants ont tout de même été relevés : besoin d'arasement à l'intersection rue Saint Denis/Rue des Radis, besoin de tailler les arbres rue Saint Denis, rustines à mettre route des Bruyères.

c) Document unique

L'adjoint en charge des ressources humaines présente le document unique élaboré en collaboration avec les agents, ce document résume tous les risques et danger face auxquels les agents peuvent être confrontés ainsi que les actions à mettre en œuvre pour limiter ces risques. Ce document doit être finalisé, présenté au Comité Technique et mis à jour

régulièrement. L'adjoint en charge des ressources humaines expose les besoins en terme de sécurité au travail et propose d'inscrire au budget la somme de 1 000 € pour améliorer l'existant en terme de bien-être au travail, le Conseil Municipal accorde la somme de 500 €.

d) Lignes Directrices de Gestion

L'adjoint en charge des ressources humaines présente le rapport présentant les Lignes directrices de Gestion, document dont toutes les communes doivent se doter depuis avril 2021.

8. QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur la station d'épuration des Chamignons

Les élus qui suivent l'avancement des travaux ont exposé la situation aux membres du Conseil Municipal, de plus le bilan effectué par le département leur a été présenté.

b) Point sur les biens sans maître

Depuis plusieurs semaines, la municipalité a créé un groupe de travail visant à contraindre les propriétaires de biens en état d'abandon manifeste à entretenir leurs bâtiments ou terrains. Ce travail se poursuit.

c) Entretien des bâtiments communaux

Madame le Maire fait un point sur les travaux restants à réaliser à la salle des fêtes afin de se conformer aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La commune est encore en attente de certains devis.

d) Demandes de subventions 2022

Madame le Maire expose les demandes de subventions reçues à ce jour : secours populaire, financement d'un voyage scolaire, prévention routière, fédération des aveugles et amblyopes de France, Accès au droit. Le Conseil Municipal attend de recevoir l'ensemble des demandes (date limite de dépôt 31 janvier 2022) afin de se prononcer sur celles-ci.

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 28 décembre 2021 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 28 décembre 2021
Le Maire,*

